



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE -
LOT N°1 : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES
ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES, DES
ACCUEILS DE LOISIRS, D'UNE LUDOTHEQUE
ET D'UN CENTRE MULTI-ACTIVITES, PASSE
AVEC LA SOCIETE CHALLANCIN**

**DÉCISION N° DM-23-404
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE, le 02 juin 2023 relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société GUY CHALLANCIN, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GUY CHALLANCIN, sise 9-11, avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN, représentée par Madame Catherine CHALVIN, Présidente, le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie – Lot n°1 : Prestations de nettoyage des écoles primaires et maternelles, des accueils de loisirs, d'une ludothèque et d'un centre multi-activités.

Le marché est conclu pour les montants suivants :

Montant à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel	20 000,00 € HT
Période initiale (forfaitaire)	609 563,47 € HT
Période de reconduction (forfaitaire)	565 258,14 € HT

Le marché est conclu pour une période d'un an, et est reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231024-lmc1H11297H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/10/2023
Date de Publication : 24/10/2023